

1. IDENTIFICATION ET COORDONNÉES DU DEMANDEUR

1.1 Identification du promoteur	
Nom : 9224-4144 Québec inc.	
Adresse municipale : 600 rue Dallaire, St-Bruno, Québec, G0W 2L0	
Adresse postale (si elle diffère de l'adresse municipale) :	
Nom et fonction du ou des signataires autorisés à présenter la demande : Jean-Sébastien Bergeron, Président-Chargé de projet	
Numéro de téléphone : 418 343-3100	Numéro de téléphone (autre) : -
Courrier électronique : info@entreprisepjs.ca	
1.2 Numéro de l'entreprise	
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1166681503	
1.3 Résolution du conseil municipal	
Si le demandeur est une municipalité, les renseignements préliminaires sont assortis de la résolution du conseil municipal dûment certifiée autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter au ministre. Ajoutez une copie de la résolution municipale à l'annexe I.	
1.4 Identification du consultant mandaté par le promoteur (s'il y a lieu)	
Nom :	
Adresse municipale :	
Adresse postale (si elle diffère de l'adresse municipale) :	
Numéro de téléphone : -	Numéro de téléphone (autre) : -
Courrier électronique : @	
Description du mandat :	

2. LOCALISATION ET CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET

2.1 Identification et localisation du projet et de ses activités	
Nom de la municipalité, du village ou de la communauté où est réalisé le projet (indiquez si plusieurs municipalités, villages ou communautés sont touchés par le projet) :	
Waswanipi	
Catégories des terres (I, II ou III) : II	
Coordonnées géographiques en degrés décimaux du point central du projet (pour les projets linéaires, fournir les coordonnées du point de début et de fin du projet) :	
Point central ou début du projet :	Latitude : 49°47'22.6" Longitude : 75°39'57.6"
Point de fin du projet (si applicable) :	Latitude : Longitude :

2.2 Description du site visé par le projet

Décrivez les principales composantes des milieux physique, biologique et humain susceptibles d'être affectées par le projet en axant la description sur les éléments considérés comme ayant une importance scientifique, sociale, culturelle, économique, historique, archéologique ou esthétique (composantes valorisées de l'environnement). Indiquez, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue, ainsi que les principales particularités du site : zonage, espace disponible, milieux sensibles, humides ou hydriques, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, etc.

1.1 Milieu biophysique

La gravière est déjà aménagée et bénéficie déjà d'un chemin d'accès. Selon les constatations visuelles sur place et selon le type de sol du site, le drainage est jugé très bon. Un cours d'eau intermittent se trouve à environ 100 m du site mais était sec lors de notre visite des lieux. Ainsi aucun milieu humide, lac, rivière ou cours d'eau permanent n'est identifié dans les limites de l'exploitation ou à moins de 100 m du site visé par cette demande.

La gravière se trouve en forêt boréale. Le milieu forestier en périphérie du site est composé d'épinette noir âgé de moins de 50 ans. Quand le couvert forestier est plus ouvert, à la limite des milieux déboisés par l'aménagement de la gravière, on retrouve surtout une régénération de peupliers faux tremble et peu d'épinettes.

Aucune aire protégée ne se trouve à proximité du site.

1.2 Milieu humain

La route 113 est le lien principal entre plusieurs communautés autochtones et la région de l'Abitibi. Selon la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, le site se trouve en terre de catégorie II (Territoire situé à l'extérieur des limites de la communauté, requérant une autorisation de la communauté pour y pêcher ou y chasser). A priori, le site n'est pas en territoire de trappe ni à l'intérieur de bail d'abris sommaire ou de villégiature autochtone. Par ailleurs, on ne trouve aucun camp cri à proximité de la gravière ni aucune autre infrastructure que le chemin forestier. Le chemin est présentement utilisé pour le transport forestier. La réalisation du projet rencontre peu de contraintes, si ce n'est qu'au plan administratif, en raison de l'échéancier de réalisation des travaux (délais, autorisations, mise en place, changement de saison, etc.). La qualité des matériaux a été validé ainsi que la quantité disponible qui est nettement supérieure aux besoins. Peu de contraintes sont appréhendées pour les travaux et activités visés par la présente demande de non-assujettissement.

2.3 Calendrier de réalisation

Fournissez le calendrier de réalisation (période prévue et durée estimée de chacune des étapes du projet) en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.

Étape #1	Faire toutes les demandes BNE, CA et COMEV		AVRIL 2018
Étape #2	Installé l'équipement de concassage, déboisé, produire agrégat	de	AOUT 2018
		a	AOUT 2018
Étape #3	Prélèvements des matériaux granulaires requis	de	AOUT 2018
		a	OCTOBRE 2018
Étape #4	Fermeture de la gravière et remise en états naturel	de	OCTOBRE 2018
		a	NOVEMBRE 2018

2.4 Plan de localisation

Ajoutez à l'annexe III une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet et, s'il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate, en indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.

3. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

3.1 Titre du projet

Projet de ... (construction/agrandissement/aménagement/etc.) de...
(installation/équipement/usine/etc.) sur le territoire de... (municipalité/village/communauté)
Aménagement d'une gravière et concassage dans la municipalité de Waswanipi

3.2 Assujettissement

Dans le but de vérifier l'assujettissement de votre projet, indiquez à quel paragraphe de l'annexe A de la Loi sur la qualité de l'environnement votre projet est assujetti, selon vous, et pourquoi (atteinte du seuil, par exemple). Indiquez si votre projet se situe « en zone grise », le cas échéant.

Zone Grise

3.3 Description sommaire du projet et des variantes de réalisation

Décrivez sommairement votre projet (longueur, largeur, quantité, voltage, superficie, etc.) et, pour chacune de ses phases (aménagement, construction et exploitation et, le cas échéant, fermeture et restauration), décrivez sommairement les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, y compris les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.).

Les travaux de construction de LEET auront besoin d'agrégats de type MG20, MG112, Pierre filtrante 20-40. Les matériaux extraits seront utilisés pour la production de concassé conforme aux normes BNQ requis.

Les critères retenus pour le choix de ces sites sont les suivantes :

- Proximité de site de construction du LEET
- Qualité du produit sur place
- Gravière déjà exploitée mais à d'autres fins
- Distance de transport réduite de beaucoup comparativement aux autres sites disponibles à proximité (+/- 50 km)
- Transport entre la gravière et le LEET exclusivement par les chemins forestiers en place (aucun transport sur la route)
- Augmentation des retombées économiques pour la municipalité locale.

En fonction des critères énumérés plus haut, la gravière du km 270 apparaît tout désigné. Il n'existe pas de variante de projet, puisque l'exploitation de cette gravière apparaît plus rentable et avec un impact environnemental moins grande comparativement à d'autres gravières beaucoup plus distantes. À noter que les volumes et les superficies présentés spécifiquement pour 2018 au tableau 6.1 sont issus d'estimations préliminaires. Les quantités requises seront probablement à la baisse pour donner suite à la diminution de l'ampleur contractuelle diminuer dû au budget de la municipalité. Cela dit, toutes les quantités énumérées demeureront conformes aux autorisations environnementales obtenues.

Le tableau 6.1 résume les superficies déjà exploitées et dénudées ainsi que les agrandissements maximums correspondant à la superficie à découvrir. De plus, à titre informatif, les superficie prévues être déboisées et exploitées en 2018 sont présentées, sur la base d'estimations préliminaires.

État actuel	
Surface exploitée antérieurement (m ²)	15 000 m ²
Surface dénudée	16 000 m ²
Présente demande de non-assujettissement	
Agrandissement maximum – superficie à découvrir total (m ²)	25 000 m ²
Surface à déboiser (m ²)	10 000 m ²
Besoins estimés pour 2018	
Surface d'exploitation prévue pour 2018 (%)	75%
Surface d'exploitation pour 2018 (m ²)	10 000 m ²
Surface de déboisement prévue pour 2018 (m ²)	10 000m ²

1.3 Gravière km270

La présente demande de non-assujettissement vise l'exploitation d'une gravière sur une superficie de (2,5 ha) (tableau 6.1 et carte de l'annexe 2). Il est estimé qu'un déboisement préalable d'environ 10 000 m² serait nécessaire pour l'exploitation.

Cette gravière est déjà utilisée et un BNE est déjà actif pour le site pour des travaux de chemin forestier. Il n'y a aucune végétation sur les aires présentement en exploitation et la zone à déboiser ne contient aucun arbre mature. Il s'agit plus d'une friche ou d'une zone qui a déjà été déboisée mais jamais été reboisée. Le chemin d'accès est présentement utilisé pour le transport de bois. Il n'a donc pas besoin de modification. Aucun milieu humide n'a été identifié à proximité du site à l'exception d'un petit cours d'eau intermittent à une distance de plus de 100m.

1.4 Concasseur mobile

L'emplacement visé pour le concasseur mobile n'est pas encore défini officiellement car cette portion de travaux fera partie d'une sous-traitance dont le contrat n'est pas encore donné. La durée du concassage ne devrait pas excéder plus de 14 jours consécutif de production. Un volume de 8000m³ seulement est à concasser pour ce projet. En plus des

opérations de concassage, les équipements standards seront utilisés pour le chargement, le transport et la mise en piles des granulats. Une fois le 8000m³ sera concassé, le concasseur sera démantelé et aucune installation permanente ou temporaire ne demeurera sur les lieux de l'exploitation.

Si cela est pertinent, ajoutez à l'annexe II tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

3.4 Objectifs et justification du projet

Mentionnez les principaux objectifs poursuivis et faites ressortir les raisons qui motivent la réalisation du projet.

1.5 Objectif

L'objectif de la présente demande est d'obtenir un avis de non-assujettissement en vertu de l'article 154 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) pour les activités suivantes :

- L'exploitation d'une gravière, dont la superficie à découvrir est de moins de 3 ha, située à la hauteur du km 270 de la route QC-113, Waswanipi.
- Concassage des granulats prélevés sur le site même de la gravière située à la hauteur du km 270 de la route QC-113, Waswanipi.

1.6 Cadre réglementaire applicable

Conformément à l'article 154 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), tout initiateur de projet qui désire réaliser un projet en milieu nordique² qui n'est ni obligatoirement assujetti (annexe A de la LQE) ni obligatoirement soustrait à la procédure d'évaluation environnementale (annexe B de la LQE) doit d'abord demander une attestation de non-assujettissement au MDDELCC. Or, l'aménagement d'un banc d'emprunt qui nécessite moins de 3 ha et l'exploitation d'un concasseur mobile sont toutes deux des activités se trouvant en « zone grise ».

9224-4144 Québec inc. a déjà fait toutes les demandes de certificats d'autorisation (CA) ainsi que la demande de BNE auprès de la MERN pour le site en cause qui est déjà utilisé à des fins de gravière pour chemin forestier portant le numéro : 32G13-17.

L'air d'exploitation total demandé au CA est d'une superficie de 40 000m² (4,0 ha) mais la surface à découvrir est plutôt de 25 000m² (2,5ha).

1.7 Justification du projet

1.7.1 Projet global de construction d'un LEET

La municipalité de Waswanipi, par appel d'offre, nous a attribué le contrat de la construction d'un LEET au km 270 de la route QC-113. Pour ce faire, nous aurons besoin d'une certaine quantité de matériaux granulaire pour la confection du chemin d'accès ainsi que pour les aires de circulation des véhicules lourds. Dans l'ensemble du projet, il y aura des digues de terre à construire, des drains à poser, un ponceau à installer, la pose de clôtures et autres travaux connexes.

En plus de la construction du LEET, la municipalité de Waswanipi prévoit faire des travaux de réfection de rue et construction de bâtiment institutionnel dans les prochaines années. Vu la qualité du matériel en place, cette gravière pourrait être bien située pour réduire l'impact environnemental dû au transport des granulats sur plusieurs kilomètres ainsi que l'usure prématurée des routes en question.

1.7.2 Projet faisant l'objet de la présente demande

À partir de la première semaine d'août 2018, 9224-4144 Québec inc. souhaiterait exploiter la gravière au km 270 pour la construction du chemin d'accès au chantier. Par le fait même, l'installation et le concassage des granulats en place pour la production de gravier MG20, pierre net 20-40 mm, et gravier MG112 conforme à la norme BNQ.

3.5 Activités connexes

Résumez, s'il y a lieu, les activités connexes projetées (exemples : aménagement de chemins d'accès, concassage, mise en place de batardeaux ou détournement de cours d'eau) et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

D'autres travaux sont prévus dans la municipalité de Waswanipi. Ce site pourrait servir pour l'approvisionnement en matériaux granulaires. Mais aucun approche ou engagement n'a été fait en ce sens dans la présente demande.